

**DEMANDE D'AUTORISATION
DE CAPTURE ET DE TRANSPORT DE POISSONS**

DEMANDEUR :

Identité :

Qualité :

Adresse :

Tél :

Email :

Détenteur du droit de pêche : oui non. Si non, identité du détenteur :

REALISATION :

Responsables de l'exécution matérielle des opérations :

NOM Prénom	Fonction

Personnel technique : oui non

DESCRIPTION DES OPERATIONS :

Nature de l'opération (cocher la ou les mentions retenues) :

- reproduction et repeuplement
- mesures sanitaires
- pêche de sauvegarde
- pêche scientifique
- points de déversement Pêche de sauvegarde
- déséquilibres biologiques
- destruction

Objectif de l'opération :

L'espèce, le stade de développement, la quantité et la destination des spécimens capturés qui seront conservés à des fins d'étude doivent être précisés :

Lieu de capture (cours d'eau et communes) :

Une carte au 1/25 000 localisant le lieu de capture sera obligatoirement jointe.

Cours d'eau	Commune

Destination du poisson (cocher la mention retenue) :

- cours d'eau. Préciser (nom du cours d'eau et localisation) :
- points de déversement
- pisciculture : ...
- autres : ...

Transport des poissons vivants :

- aucun transport
 description des modalités de transport et matériel utilisé : ...

Espèces de poissons concernées :

Nom scientifique	Nom commun

Ou

- toutes espèces piscicoles présentes sur le(s) site(s) concerné(s)

Classes d'âge :

- toutes
 à préciser : ...

L'espèce, le stade de développement, la quantité et la destination des spécimens capturés qui seront conservés à des fins d'étude doivent être précisés.

Niveau d'abondance présumée par espèce :

- + faible
 ++ moyen
 +++ fort

Matériel utilisé pour la capture :

En cas de capture à des fins de reproduction ou de repeuplement, la pisciculture agréée ou le cours d'eau où le poisson sera transféré : ...
Les quantités de poissons à capturer en précisant leurs espèces : ...

Modalité de captures :**Dates de début et de fin pour laquelle est demandée l'autorisation :**

du au

Plan de gestion des ressources piscicoles :

Lorsqu'il a été établi, le plan de gestion des ressources piscicoles mentionné à l'article L433-3 du code de l'environnement, de la partie de cours d'eau, de canal ou de plan d'eau où l'opération est envisagée doit être joint.

Observations diverses :**DETENTEUR DU DROIT DE PECHE :**

- avis favorable
 avis défavorable

Fait à
Le
NOM Prénom, signature :

Ce formulaire est à renvoyer au minimum 2 mois avant la date de l'opération prévue à : ddt-peche@gers.gouv.fr
Une carte au 1/25 000 localisant le lieu de capture sera obligatoirement jointe (renseignements DDT32 : 05.62.61.53.37)

RAPPEL : Sauf eaux closes, il est interdit d'effectuer une pêche exceptionnelle sans une autorisation préfectorale préalable.